

certain nombre pour le parachèvement des dix volumes qui constitueront l'exposé circonstancié du recensement; ces derniers employés continueront à être engagés pendant quelques mois encore, je ne sais pas au juste combien de temps. Puis, j'ai dit à mon honorable ami que peut-être certains de ces employés, je ne sais combien, ont des connaissances spéciales telles qu'il serait à propos de retenir leurs services. En ce cas, s'ils peuvent passer les examens, nous les ferons entrer dans l'administration sous le régime de la loi du service civil. Sinon, le seul moyen c'est de les nommer au moyen d'un crédit voté par la Chambre, mais nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet.

M. BRADETTE: Quant au petit nombre qui resteront au service de l'Etat, sera-ce parce que le département, ou la Commission du service civil ou le ministre connaît leur compétence spéciale?

L'hon. M. STEVENS: La chose se fera au moyen d'un examen, sous l'autorité de la Commission du service civil.

M. SANDERSON: La forte diminution de ce crédit, qui est d'environ \$200,000, provient, je suppose, du renvoi d'un si grand nombre d'employés temporaires?

L'hon. M. STEVENS: Oui, les employés du recensement.

M. GARLAND (Bow-River): A propos, puis-je demander quelle est normalement la somme affectée à ce bureau dans les périodes entre chaque recensement?

L'hon. M. STEVENS: L'an dernier, le crédit affecté au travail régulier du bureau se montait à \$156,000 et, cette année, nous demandons \$148,000 pour le travail régulier. Je puis citer les chiffres pour les cinq dernières années. L'année dernière, la somme pour le travail régulier s'élevait à \$156,000; l'année précédente, à \$153,000, et les trois années antérieures, à \$189,000, \$127,000 et \$114,000.

M. GARLAND (Bow-River): Je vois avec plaisir, d'après ces chiffres, que l'on se rend compte de l'importance du travail de ce service. C'est une des plus importantes, sinon la plus importante, des agences de renseignement de l'Etat, et c'est l'une des meilleures sources de renseignement des députés et du Gouvernement lui-même dans les questions sociales et économiques. Je regretterais fort qu'un gouvernement cherchât à diminuer l'activité de ce département ou les services qu'il rend, lesquels sont d'une valeur inestimables non seulement pour les députés quand la Chambre siège, mais en tout temps pour des gens de toutes les parties du Canada, pendant la session ou l'intersession.

[L'hon. M. Stevens.]

Je songe à une partie du travail que le Bureau pourrait accomplir et qu'il n'exécute pas maintenant, et dont on n'envisage pas présentement l'exécution, d'après ce que je puis voir. Par exemple, nous ne possédons pas sur les questions de crédit et de monnaie des statistiques complètes qui remontent jusqu'à la création de la Confédération. Depuis quelques années, il est vrai, les exigences des problèmes de la monnaie ont fait comprendre au Bureau ainsi qu'au département l'importance de chiffres exacts à ce sujet, et il y a une amélioration marquée à cet égard, mais il reste encore à faire l'analyse des renseignements relatifs à l'époque antérieure pour compléter le dossier.

Il y a un autre sujet que le ministre a fort à cœur, je le sais, celui des échanges entre notre pays et le Royaume-Uni. Le ministre se rend compte que même aujourd'hui il n'existe pas de moyen d'estimer exactement le chiffre total des échanges et la balance du commerce entre les deux pays. Il y a quelques années, au cours d'une étude approfondie de la question, j'ai constaté que, si nous faisons les rectifications voulues pour découvrir la destination véritable des chargements de grain du Canada, on s'apercevrait que nos chiffres ne cadrent pas tout à fait avec les chiffres anglais au sujet de la réception du blé canadien. En faisant les retranchements autorisés par les chiffres anglais, nous nous rendrions compte que la Grande-Bretagne, loin d'acheter environ le double de ce que nous achetions d'elle, ainsi que le peuple le disait alors, achetait en réalité à peu près la même quantité.

Je me demande si le département a approfondi l'étude de la question et s'il est en mesure de désigner la destination de nos exportations et de nous permettre ainsi de porter un jugement plus précis sur le mouvement et la balance du commerce. A mon avis, que le ministre partage, j'en suis sûr, il importe d'avoir sur ces questions des renseignements aussi exacts qu'il soit humainement possible de l'être, et j'espère qu'on ne néglige pas la question.

D'autres questions se rattachent au travail du Bureau, mais je me contente maintenant de rendre hommage à la compétence du chef du Bureau et à l'active collaboration que j'ai toujours reçue de lui et de son personnel. J'espère que jamais on ne cherchera, ni sous le régime du présent Gouvernement, ni d'un gouvernement futur, de diminuer ce travail.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, les deux problèmes exposés par mon honorable ami sont des problèmes très complexes et difficiles. Ils absorbent l'attention non seulement du bureau des statistiques et